

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2010, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 343,77 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation sur six mois de 0,5 %. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 38 %, passant de 6,41 euros en 2000 à 8,86 euros en 2010. Le **minimum mensuel garanti de la fonction publique** est de 1 352 euros en brut au 1^{er} juillet 2010.

En janvier 2010, la revalorisation du Smic horaire a concerné 9,8 % des salariés, hors apprentis et intérimaires des entreprises du secteur concurrentiel, contre 10,6 % au 1^{er} juillet 2009. Dans ces entreprises, environ 1,5 million de salariés ont bénéficié de cette revalorisation contre 1,6 million au 1^{er} juillet 2009. Le recul de la proportion de salariés touchés par la revalorisation du Smic entre le 1^{er} juillet 2009 et le 1^{er} janvier 2010 tient au relèvement limité du Smic horaire (+ 0,5 % au 1^{er} juillet 2009) dans un contexte de modification du calendrier de revalorisation du Smic et de crise économique. Dans un climat conjoncturel très difficile, de fortes réductions d'emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés ont été enregistrées en 2009. La baisse globale du nombre de bénéficiaires du Smic entre le 1^{er} juillet 2009 et le 1^{er} janvier 2010 provient pour près de la moitié de la diminution observée dans l'industrie, alors que proportionnellement, la part des bénéficiaires du Smic y est plus faible que dans les autres secteurs.

Comme en 2009, la proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic

demeure la plus élevée dans les branches professionnelles de l'hôtellerie, la restauration et le tourisme où plus d'un tiers des salariés est concerné. Au sein de ce groupement, la proportion des salariés bénéficiaires de la revalorisation du Smic a diminué dans les hôtels, cafés, restaurants (- 7 points) alors qu'elle s'est accrue dans la restauration rapide (+ 13 points, après un net recul entre 2008 et 2009). Les branches de l'habillement, cuir, textile (21 % des salariés soit six points de moins qu'au 1^{er} juillet 2009) et du commerce principalement alimentaire (17 % des salariés soit six points de plus pour la même période) enregistrent également de fortes proportions de bénéficiaires de la revalorisation du Smic début 2010. À l'inverse, moins de 5 % des salariés ont été touchés par la revalorisation du Smic dans les regroupements de branches « banques, établissements financiers et assurances », « chimie et pharmacie » et « métallurgie et sidérurgie ». Dans les deux premiers cas, une forte proportion de salariés sont cadres ou de catégories intermédiaires. En métallurgie et sidérurgie, les négociations salariales régulières permettent de maintenir des salaires minima au-dessus du Smic.

Au 1^{er} janvier 2010, 22 % des salariés à temps partiel ont bénéficié de la revalorisation du Smic, contre 7 % des salariés à temps complet. Cette proportion atteint 24 % dans les entreprises de moins de dix salariés contre 3 % seulement dans celles de plus de 500 salariés. ■

Définitions

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 292 depuis le 1^{er} juillet 2010. Le minimum de rémunération mensuelle joue, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Salaire horaire de base ouvrier : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la seule population des ouvriers. Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Coût salarial, salaire minimum dans l'Union européenne, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2010 », *Dares Analyses* n° 074, Dares, novembre 2010.
- « Les coûts horaires de la main d'œuvre ont augmenté de 1,6 % dans la zone euro et l'UE27 », *communiqué de presse* n° 133, Eurostat, septembre 2010.
- « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2009 », *Dares Analyses* n° 036, Dares, juin 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier

	1990	1995	2000	2005	2006	2007 (r)	2008	2009
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,15	8,36	8,61	8,77
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
- du Smic horaire brut	0,8	1,4	0,5	3,8	2,6	1,1	0,2	1,8
- du Smic horaire net ¹	0,9	1,1	0,5	3,9	2,4	1,0	0,2	1,6
- du salaire horaire de base des ouvriers ²	1,5	0,7	3,4	1,2	1,4	1,3	0,3	2,3
Indice des prix à la consommation ³	3,4	1,7	1,7	1,8	1,6	1,5	2,8	0,1

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers remplace depuis décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y compris tabac.
Source : Insee.

Montant brut du Smic

en euros

	Smic horaire	Smic mensuel pour		Hausse en %
		169 heures de travail	151,67 heures de travail	
2005 (au 1 ^{er} juillet)	8,03	1 357,1	1 217,9	5,5
2006 (au 1 ^{er} juillet)	8,27	///	1 254,3	3,0
2007 (au 1 ^{er} juillet)	8,44	///	1 280,1	2,1
2008 (au 1 ^{er} mai)	8,63	///	1 308,9	2,3
2008 (au 1 ^{er} juillet)	8,71	///	1 321,0	0,9
2009 (au 1 ^{er} juillet)	8,82	///	1 337,7	1,3
2010 (au 1 ^{er} janvier)	8,86	///	1 343,8	0,5

Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2010

en %

Secteur d'activité en NAF rév. 2	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	2,0	n.s.
Industrie manufacturière	5,5	17,1
Production et distribution d'énergie ¹	0,5	0,8
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	3,0	7,0
Construction	7,8	17,7
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	13,5	26,0
Transports et entreposage	4,2	8,3
Hébergement et restauration	37,6	58,6
Information et communication	2,2	5,8
Activités financières et d'assurance	1,9	5,4
Activités immobilières	11,5	23,3
Act. spécialisées, scient. et techniques	6,8	22,6
Activités de services adm. et de soutien	11,2	13,4
Enseignement (hors enseign. public)	3,9	5,3
Santé humaine et action sociale	13,6	18,4
Arts, spectacles et act. récréatives	9,8	13,2
Autres activités de services	18,5	25,5
Ensemble	9,8	22,3

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné.

2. Y compris gestion des déchets et dépollution.

Champ : salariés en France métropolitaine sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, fonction publique hospitalière, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

Coût du travail salarié selon l'activité en 2008

en euros

	Coût horaire du travail	Coût annuel total par salarié ¹
Industrie manufacturière	32,4	50 338
Construction	27,4	47 204
Commerce	27,2	41 038
Hôtels et restaurants	21,1	32 079

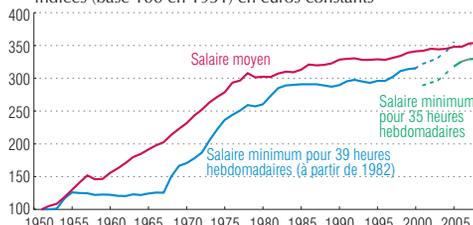
1. Salarié en équivalent temps complet.

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Insee.

Évolution du salaire moyen et du salaire minimum

indices (base 100 en 1951) en euros constants



Note : la courbe du salaire minimum tient compte des durées de travail successives depuis 1951. De 2000 à 2005, période de transition entre 39 heures et 35 heures hebdomadaires, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 heures et pour 35 heures. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 heures demeure représenté.

Champ : salariés du secteur privé et semi-public (y compris les apprentis et stagiaires).
Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main d'œuvre au sein de l'Union européenne

	Salaire minimum brut en euros par mois		Coût de la main d'œuvre en 2008 en euros par heure ¹
	janvier 2009	janvier 2010	
Allemagne	///	///	29,34
Autriche	///	///	27,22
Belgique	1 388	1 388	35,70
Bulgarie	123	123	2,54
Chypre	///	///	15,31
Danemark	///	///	36,11
Espagne	728	739	18,94
Estonie	278	278	8,02
Finlande	///	///	27,57
France	1 321	1 344	31,97
Grèce	818	863	16,55
Hongrie	268	272	7,95
Irlande	1 462	1 462	27,19
Italie	///	///	...
Lettonie	254	254	5,92
Lituanie	232	232	5,99
Luxembourg	1 642	1 683	31,03
Malte	635	660	11,21
Pays-Bas	1 381	1 408	29,23
Pologne	307	321	7,52
Portugal	525	554	11,56
Rép. tchèque	298	302	9,34
Roumanie	149	142	4,12
Royaume-Uni	995	1 076	21,21
Slovaquie	296	308	7,61
Slovénie	589	597	13,42
Suède	///	///	33,80

1. Coût horaire par salarié en équivalent temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie et des services marchands de dix salariés ou plus (source ECOMO 2008 sauf pour le chiffre France tiré du Gentleman Agreement).

Source : Eurostat.